

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20120223-2012\_B056-DE  
Date de télétransmission : 28/02/2012  
Date de réception préfecture : 28/02/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 23 FEVRIER 2012  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2012\_B056**

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique -Autorisation de signer un marché relatif à la fourniture de carburant B30 - Livraison à la cuve (n°11M132)**

Le 23 février 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 17 février 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIELLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(s) avec pouvoir :**

DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DAGORNE Robert - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRUNET Danièle - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance, donne pouvoir à MARTIN Régis - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à CHARRIN Philippe

**Excusé(s) :**

BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_2\_01**

**BUREAU DU 23 FEVRIER 2012**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ  
Co-rapporteur : Jean Marc PERRIN

**Thématique : Commande Publique**

**Objet : Autorisation de signer un marché relatif à la fourniture de carburant B30- livraison à la cuve (n°11M132).**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet le renouvellement d'un marché existant afin d'assurer la continuité d'approvisionnement des cuves de la Communauté du Pays d'Aix en carburant B30, situées au centre technique municipal de Vitrolles.

**Exposé des motifs :**

Conformément à la délibération N° 2009\_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 10 février 2012.

### Economie du marché :

La consultation concerne la livraison en vrac de carburant B30 nécessaire à l'approvisionnement des cuves de la Communauté du Pays d'Aix pour les véhicules de la Collecte des déchets ménagers, ainsi que pour tout autre véhicule de la Communauté du Pays d'Aix. La capacité maximale de la cuve est d'environ 30 000 litres.

La consultation n'est pas allotie. Le marché ne comporte pas de tranche et les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire pour une période de 12 mois.

Il est reconductible tacitement 3 fois pour une période identique.

Le marché est conclu à prix unitaire, révisable.

Conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics, le marché s'exécute par bons de commande, émis en fonction des besoins. Le montant total du marché s'établira dans la limite des seuils minimum et maximum exprimés en quantités, fixés pour une durée de 12 mois :

Minimum: 80 000 litres      Maximum: 140 000 litres

### Estimation du marché :

Le marché est estimé annuellement à 114 864 € HT.

### Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert, définie aux articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics, qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 08/12/2011 aux journaux suivants :

JOUE	publication le 13/12/2011
BOAMP	publication le 10/12/2011
La Provence	publication le 13/12/2011
Profil Acheteur	publication le 08/12/2011

Sur la base du critère unique du prix.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 10 février 2012, a décidé d'attribuer le marché n°11M132 à la société DYNEFF pour un estimatif de 113 600 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application du prix du bordereau des prix appliqué aux quantités réellement livrées.

### Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 10 février 2012.

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°11M132 relatif à la fourniture de carburant B30 livraison en cuves attribué à DYNEFF pour un montant estimatif de 113 600 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application du prix du bordereau des prix appliqué aux quantités réellement livrées.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA, Fonction 812 Nature 60622.

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique -Autorisation de signer un marché relatif à la fourniture de carburant B30 - Livraison à la cuve (n°11M132)**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
Maryse JOISSAINS MASINI



27 FEV. 2012